



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 25070

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de permettre aux jeunes handicapés n'ayant pas atteint l'âge de leur majorité (vingt ans) d'intégrer des services d'accueil de jour pour handicapés adultes non travailleurs. Cette mesure serait non seulement bénéfique pour les jeunes handicapés concernés, notamment les autistes, mais elle soulagerait ponctuellement les familles. A l'heure où l'année 2003 a été déclarée par le Président de la République « année des handicapés », il lui demande de bien vouloir étudier la possibilité de considérer les handicapés dès l'âge de seize ans en capacité d'intégrer les structures d'accueil de jour pour handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25070

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7238